

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 DECEMBRE 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs Pierre Étienne CONTESSE, Camille SIMAR, Olivier DEFAUT, Jean-Paul VIVIEN, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Dominique JAVOUREZ, Martine BRICOUT.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur René SCHEIDER (pouvoir à Pierre-Étienne CONTESSE), Mesdames Évelyne MURGER, Céline VUAGNOUX.

SECRETAIRE : Monsieur Camille SIMAR

Préalablement au début de séance, le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu du précédent conseil municipal appelle des remarques ou oppositions de leur part.

L'animation du repas des aînés était assurée par Gilles BLAISON et Claire BEAUNÉE. Le colis des aînés a été acheté auprès des Caves Maurin. Le prix des places du spectacle de Noël, était de 13.50 € au lieu de 13.00 €.

Après avoir pris en compte ces remarques, le compte-rendu du 28 Octobre 2016, est adopté à l'unanimité.

I° – IMPÔTS LOCAUX

Un abattement général sur la base d'imposition a été instauré il y a de nombreuses années par délibération du conseil municipal. Le taux d'abattement est de 15 %.

Le Maire, propose de réfléchir sur la suppression de cet abattement, qui entrerait le cas échéant en vigueur au 1^{er} Janvier 2018.

La suppression de cet abattement, apporterait à la Collectivité, une recette d'environ 3 500 €, soit un coût moyen par foyer d'environ 20 € par an.

Les motivations sont les suivantes :

Compenser en partie la baisse des dotations de l'État

Donner à la collectivité une capacité d'investissement pour les années à venir

En parallèle, la Collectivité va poursuivre ses efforts, pour limiter les dépenses de fonctionnement.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par quatre voix pour, deux abstentions et deux contre, de supprimer l'abattement général à la base à compter du 1^{er} Janvier 2018.

II° – INSCRIPTION AU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur Auguste BILLARD, né le 21 Octobre 1880, marié avec Madame BOILLAUD Joséphine, et domicilié à Franxault, est décédé le 30 Octobre 1916 à Verdun-sur-Meuse, lors de la 1^{ère} guerre mondiale. D'abord déclaré déserteur, il fût ensuite reconnu « mort pour la France » par un jugement du tribunal d'instance de Beaune, rendu le 11 Juin 1920.

Malgré cela, son nom n'a jamais été inscrit sur le monument aux Morts.

Le Maire propose au Conseil Municipal, de faire procéder à l'inscription de ce nom sur le monument aux morts.

Le Conseil Municipal décide par sept voix pour et une abstention, de faire graver son nom sur le monument aux Morts. À cet effet, un devis sera sollicité auprès de l'Entreprise GIRAUDET. Une demande de subvention sera adressée auprès du Comité Cantonal du Souvenir Français.

Drapeau du souvenir français :

L'actuel drapeau qui date des années 60, est particulièrement vétuste et nécessite d'être remplacé. Le coût est estimé à environ 700.00 € pour un drapeau identique. Des dons ont été effectués, représentant une somme de 99 € qui sera affectée à l'achat de ce drapeau. Si d'autres administrés souhaitent participer, les dons sont recueillis à la Mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition d'un nouveau drapeau du Souvenir.

III° PÔLE SCOLAIRE

Pierre-Étienne CONTESSE fait le point sur le bilan financier de la construction du pôle scolaire. Une nouvelle situation au 10 Novembre a été établie par le Cabinet d'Architecte, quant aux dépenses imprévues. Celle-ci représente un coût supplémentaire d'environ 40.000 €, soit une augmentation de 2.90 % par rapport au budget initial.

L'ouverture du pôle scolaire, se fera pendant les vacances de février.

VII ° QUESTIONS DIVERSES

Spectacle de Noël :

Le spectacle de Noël a remporté un vif succès de par sa qualité, 38 enfants et 24 accompagnants ont participé pour un budget d'environ 700.00 € avec le transport au lieu de 900.00 € les années précédentes (qui était financé pour partie par l'Association Pitch'Ado). Au retour du spectacle, un goûter était organisé à la salle des fêtes avec la venue du Père Noël.

Repas des aînés :

Le repas des aînés a permis à 26 participants accompagnés pour certains, de leurs conjoints ou enfants. Genty Traiteur a concocté le repas et l'animation musicale était assurée par Gilles BLAISON et Claire BEAUNEE. Le colis des aînés sera distribué le Samedi 17 Décembre, rendez-vous est donné à la Mairie à 9 h 30.

Siceco :

Un recensement des baisses de tension subies par les habitants, sera inséré dans le prochain bulletin et transmis au Siceco, afin de remédier à ces incidents.

La construction de trois maisons à l'entrée du village, a nécessité le renforcement du réseau électrique. Ces travaux ont donc été réalisés par ERDF et financés en partie par le propriétaire.

Sécurité des piétons :

Magalie SCHOLLAERT se charge d'obtenir auprès du Conseil Départemental ou autres partenaires, des gilets jaunes. Les élus se chargeront ensuite de les remettre directement aux enfants concernés. De même, une signalisation sera posée dans les abris bus, un contact sera pris avec les chauffeurs de bus pour qu'ils rappellent les règles de sécurité aux enfants. Lorsque la gendarmerie viendra faire la journée de prévention routière dans les écoles, elle rappellera également les règles de sécurité.

Cérémonie des vœux :

La cérémonie des vœux aura lieu le Dimanche 15 Janvier à 10 h 30.

Demandes de subventions :

Des demandes de subventions ont été adressées de la part du Collège des Hautes Pailles à Échenon et de l'École Primaire Publique de St Aubin, pour financer des voyages scolaires. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable à ces demandes.

Personnel intercommunal :

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la Communauté de Communes, la possibilité d'employer un binôme toutes les semaines pendant 4 heures, du 1^{er} Avril au 30 Octobre, et tous les quinze jours du 1^{er} Novembre au 31 Mars.

Dans la proposition de la Communauté de Communes, il y avait la possibilité d'employer ce binôme avec la mise à disposition du matériel par la Communauté de Communes.

Cette nouvelle organisation permettra de rester dans le budget des années précédentes, et d'avoir à disposition du matériel toujours en état de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 30.